

## ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION DE CONCERTATION DU DAGORDE VAN DE OVERLEGCOMISSIE VAN 22/09/2021

1. PU-38116 - 09:00

Demandeur: **ADMINISTRATION COMMUNALE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Lieu: **PARC DU SCHEUTBOS**

Objet: le réaménagement d'un sentier du parc du Scheutbos entre la rue de la Flûte Enchantée et la rue de l'Idylle ainsi que des accès au parc par les rues de l'Idylle et de la Flûte enchantée.

Zone au PRAS: zone d'habitation, zone verte, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, zone de protection « SCHEUTBOS » approuvé le 16/02/1995

Enquête: /

Concertation:

- application de l'article 237 § 1<sup>er</sup> : dans une zone de protection d'un bien classé, actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci.

2. PU-38102 - 09:20

Demandeur: **MONSIEUR HASAN BAKBAK**

Lieu: **AVENUE JEAN DUBRUCQ 140 - 142**

Objet: la transformation globale d'un site industriel en 11 logements incluant la construction d'un immeuble à front de rue et la modification des toitures des bâtiments existants en intérieur d'îlot

Zone au PRAS: zone d'habitation

Enquête: du 31/08/2021 au 14/09/2021

Concertation:

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
- dérogation à l'art.10 du titre I du RRU (éléments en saillie sur la façade - tuyaux de descente des eaux pluviales intégrés dans l'épaisseur de la façade)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

3. PU-37915 - 09:40

Demandeur: **MADAME ANDREEA CIOBANU**

Lieu: **BOULEVARD LÉOPOLD II 182**

Objet: ART.126: la création d'un duplex RDC/+1 dans un immeuble de rapport (passant de 3 à 2 logements) ainsi qu'un retour au pristin état de la façade avant

Zone au PRAS: zone mixtes, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, le long d'un espace structurant, PPAS Léopold II A approuvé le 23/01/1992

Enquête:

Concertation:

- application de l'art. 207 §1. al4 du COBAT (bien à l'inventaire)

4. PU-38074 - 10:00

Demandeur: **MONSIEUR ALEXANDER PROSTAK**

Lieu: **RUE DE ROTTERDAM 70**

Objet: la régularisation de l'augmentation du nombre de logements dans une ancienne maison unifamiliale (passant de 2 à 4 unités)

Zone au PRAS : zone mixtes, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

Enquête: du 31/08/2021 au 14/09/2021

Concertation :

- dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable)

5. PU-36847 - 10:20

Demandeur: **MESHKAAT S.P.R.L.**

Lieu: **RUE DE BONNE 101**

Objet: la régularisation de l'extension, au 2<sup>ème</sup> étage, d'une salle de fêtes en intérieur d'îlot (1890 m<sup>2</sup>) et le changement de destination des bureaux en front de rue en équipement (910m<sup>2</sup>)

Zone au PRAS: zone de forte mixité

Enquête: du 31/08/2021 au 14/09/2021

Concertation :

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application de la prescription particulière 4.2. du PRAS (implantation d'un grands commerces spécialisé de moins de 3500 m<sup>2</sup>)
- application de la prescription particulière 4.5.1° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)

6. PU-37999 - 10:40

Aanvrager: **MIJNHEER SACIT TANRIKULU**

Plaats: **DE RIBAUCCOURTSTRAAT 154 - 156**

Voorwerp: de regularisatie van het overdeken van een binnenkoer, de bestemmingswijziging van bureaus op de verdiepingen naar 4 wooneenheden alsook het wijzigen van de voorgevel naar aanleiding van het Proces-Verbaal (PV.U.878.15)

Zone op het demografisch gewestplan: sterk gemengde gebieden, in een gebied van culturele, historische, esthetische waarde of voor stadsverfraaiing, BBP Leopold II B goedgekeurd op 23/01/1992

Onderzoek: van 31/08/2021 tot 14/09/2021

Overleg:

- toepassing van het algemeen voorschrift 0.6. van het GBP (handelingen en werken die het

binnenterrein van huizenblokken aantasten)

- toepassing van het bijzonder voorschrift 21. van het GBP (wijziging zichtbaar vanaf voor het publiek toegankelijke ruimten)

7. PU-38128 - 11:00

Demandeur: **MONSIEUR MUSTAPHA EL GHADDOURI**

Lieu: **CHAUSSÉE DE NINOVE 275F**

Objet : la démolition et la reconstruction d'un box de garage

Zone au PRAS: zone d'habitation

Enquête: du 31/08/2021 au 14/09/2021

Concertation:

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

8. PU-38125/PE-28116 - 11:20

Demandeur: **KURBISTEP S.A.**

Lieu: **QUAI DES CHARBONNAGES 88 – 90/PLACE SAINCTELETTE 31**

Objet: PERMIS D'URBANISME: la construction d'un immeuble de 149 appartements incluant du commerce au rez-de-chaussée, des bureaux au 1er étage et d'un parking souterrain de 74 emplacements, après démolition d'un entrepôt

PERMIS D'ENVIRONNEMENT: introduction;

Zone au PRAS: zone de forte mixité, zone administratives, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, le long d'un espace structurant

Enquête: du 20/08/2021 au 18/09/2021

Concertation:

- dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture d'une construction mitoyenne)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - éléments techniques)
- application de la prescription particulière 7.3. du PRAS (superficie de plancher des commerces supérieure à 1000 m<sup>2</sup> en zone administrative)
- application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun)
- application de la prescription particulière 7.4. du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions et installations s'accordant avec celles du cadre urbain environnant)
- art 176/1 MPP dans le cadre d'un projet mixte qui requiert à la fois un permis d'environnement de classe 1B ou 1A et un permis d'urbanisme
- dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - façade avant)
- dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul)
- Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours
- 1B: article 40 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement
- application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)
- application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci))

